



28 mars 2023

(23-2191)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RÉEXAMEN PAR L'UNION EUROPÉENNE DE LA LÉGISLATION  
RELATIVE AUX MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES –  
PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 446**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 27 mars 2023, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion des 22-24 mars 2023 du Comité SPS de l'OMC et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1. Les États-Unis font de nouveau part de leurs préoccupations à l'Union européenne concernant l'application de l'article 118 du Règlement (UE) n° 2019/6.
2. Les États-Unis soulignent à nouveau que les espèces animales, les agents pathogènes facteurs de maladies, les pratiques en matière de gestion sanitaire, l'accès aux antimicrobiens, la disponibilité des traitements de substitution et les profils de sensibilité aux antimicrobiens varient d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre, et même d'une région à l'autre au sein des différents pays. L'Union européenne devrait offrir une certaine flexibilité aux partenaires commerciaux permettant d'utiliser les contrôles officiels et les techniques jugés nécessaires pour atteindre les mêmes objectifs de santé publique, d'une manière qui soit appropriée pour les agriculteurs et les producteurs dans le contexte national des pays exportateurs.
3. En outre, s'agissant de l'acte délégué récemment notifié, les États-Unis demandent à nouveau à l'Union européenne de communiquer les preuves scientifiques qu'elle a utilisées pour déterminer le risque pour la santé des personnes que pose l'utilisation vétérinaire de médicaments antimicrobiens non identifiés comme des médicaments importants pour les êtres humains, dans les cas où ces médicaments sont utilisés chez l'animal pour stimuler la croissance et augmenter le rendement.
4. De plus, les États-Unis souhaitent toujours obtenir des éclaircissements sur le processus utilisé par l'UE pour modifier et mettre à jour sa liste des antimicrobiens réservés à l'usage humain, et sur la justification scientifique et les évaluations des risques sur lesquelles reposent les restrictions de l'UE concernant l'utilisation de médicaments antimicrobiens qui ne sont pas médicalement importants pour les êtres humains, y compris ceux utilisés à des fins anabolisantes chez les animaux.
5. Les États-Unis demandent en outre des éclaircissements sur la manière dont l'Union européenne prendra en considération des systèmes réglementaires équivalents permettant d'atteindre les mêmes objectifs de santé publique.
6. Les États-Unis remercient la Commission de l'UE pour la réunion virtuelle récemment organisée à l'attention des pays tiers pour leur permettre de mieux comprendre l'article 118 et le projet de règlement délégué, et encouragent la Commission à continuer de proposer des réunions de ce type pour préciser encore davantage de quelle manière la conformité à ce règlement sera vérifiée et ses dispositions appliquées.
7. Enfin, les États-Unis demandent à nouveau à la Commission de fournir un nouveau calendrier pour la mise en œuvre pragmatique de ces mesures qui tienne compte de la durée de vie des différentes espèces animales et de la durée de conservation et d'entreposage des produits déjà présents dans la chaîne d'approvisionnement. Au vu de notre expérience antérieure dans le cadre

de la renégociation des certificats pour les animaux et les produits d'origine animale, nous demandons que les prescriptions en matière d'admission soient limitées à ce qui est raisonnable et nécessaire pour atteindre le niveau de protection approprié de l'UE.

8. Au lieu de prendre des mesures unilatérales pour relever des défis mondiaux tels que la résistance aux antimicrobiens, nous demandons à l'Union européenne de collaborer avec ses partenaires commerciaux pour élaborer des mesures mutuellement convenues qui sont fondées sur des données scientifiques et sur des normes internationales établies, et de tenir compte des conséquences de ses mesures SPS sur la santé des animaux, la sécurité alimentaire, le commerce international et la durabilité de l'agriculture au niveau mondial.

9. Les États-Unis saluent la volonté de l'UE de combattre la résistance aux agents antimicrobiens, et la collaboration à l'échelle internationale sur cette question. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration et d'examiner les meilleurs moyens de réduire la résistance aux agents antimicrobiens dans le monde entier.

---